



Procès-verbal : ()

Copie de résolution : (X)

À une session : régulière (X), spéciale (), ajournée ()
tenue à Saint-Alphonse-de-Granby, le 05 novembre 2019 et à laquelle sont
présents :

MONSIEUR MARCEL GAUDREAU, maire, et les conseillères et conseillers
suivants (es) : **MADAME SUZANNE CHOINIÈRE ET MESSIEURS
FRANÇOIS VADNAIS, HAPPI KEUNDJEU, BERTRAND DUBÉ** formant
quorum sous la présidence du maire. **MONSIEUR RÉAL PITT**, directeur
général et secrétaire-trésorier, est aussi présent et agit à titre de secrétaire.

* **N.B.** : *Le texte de la présente résolution pourrait être modifié lors de l'adoption du procès-verbal par le conseil*

2019-11-214

**RÉSOLUTION – CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU
CONSEIL DURANT L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit
établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances
ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;
ATTENDU QUE la municipalité possède également un règlement déterminant, les
jours et les heures des séances ordinaires du conseil;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Happi Keundjeu

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil décrète l'adoption, par la présente, du calendrier ci-après,
relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année
2020, tenant compte des situations particulières, et qui se tiendront le mardi et
débuteront à 19H30 :

1. 14 janvier (2^e mardi du mois);
2. 04 février (1^{er} mardi du mois);
3. 03 mars (1^{er} mardi du mois);
4. 07 avril (1^{er} mardi du mois);
5. 12 mai (2^e mardi du mois);
6. 16 juin (3^e mardi du mois);
7. 14 juillet (2^e mardi du mois);
8. 11 août (2^e mardi du mois);
9. 15 septembre (3^e mardi du mois);
10. 13 octobre (2^e mardi du mois);
11. 17 novembre (3^e mardi du mois);
12. 15 décembre (3^e mardi du mois).

**QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit affiché par le directeur
général/secrétaire-trésorier, conformément à la Loi.**

* **N.B.** : *Le texte de la présente résolution pourrait être modifié lors de l'adoption du procès-verbal par le conseil*

Copie certifiée conforme à l'Original :

Extrait du procès-verbal du 05 novembre 2019

Réal Pitt, d.g. et sec.-très.

Date : 06 novembre 2019